

## Défi 3 : Lutter et s'adapter au réchauffement climatique

## Défi 3 : Lutter et s'adapter au réchauffement climatique

### SOMMAIRE

Préambule

Défi 3 : Lutter et s'adapter au réchauffement climatique

Énergie : priorité à la maîtrise des consommations

Aménagement et construction durable

Urbanisme durable : se donner une vision intercommunale

Eco-mobilités : développer les mobilités alternatives à la voiture

Table des abréviations

## PREAMBULE

En 1987, le rapport Brundland, « Notre avenir à tous », de la Commission de l'ONU sur l'environnement et le développement, a défini pour la première fois la notion de développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Un Agenda 21 ou « programme d'action pour le 21ème siècle » est une démarche de développement durable qui poursuit cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La Communauté d'agglomération Pau Pyrénées lance la réalisation de son Agenda 21 en 2009 dans le but de concevoir un modèle de développement durable du territoire partagé avec ses habitants et les acteurs socio-économiques. Son ambition n'est pas de réinventer les politiques sectorielles de la collectivité mais d'intégrer les finalités du développement durable dans l'ensemble de ses pratiques et de ses activités. Cette démarche collective et concertée fait suite à la charte de l'environnement adoptée en 2005 par les 14 communes de l'agglomération et qui constitue les prémices de la politique de développement durable du territoire.

Lors de la mutualisation des services entre la CDAPP et la Ville de Pau, la Mission Développement Durable a été créée pour favoriser la prise en compte du développement durable dans les métiers et politiques locales. L'Agenda 21, qui constitue un de ses outils pour passer à l'action, comprend donc deux échelles de réflexion : celui de l'agglomération et celui de la ville de Pau, qui a délibéré en faveur de l'enrichissement de la démarche communautaire.

Les communes de l'agglomération sont associées à la démarche. Chacune a l'opportunité d'inscrire ses actions dans la stratégie communautaire de développement durable et peut participer au plan d'actions de l'Agenda 21.

L'élaboration d'un diagnostic partagé avec les acteurs socio-économiques du territoire, a permis d'identifier environ 250 enjeux thématiques auxquels la Communauté d'agglomération et la Ville de Pau doivent répondre. Le Conseil de développement ainsi que les conseils de quartier de la ville ont participé activement à ce processus. Aux croisements de ces enjeux, cinq défis se dessinent pour les collectivités dans les 10 à 15 années à venir :

- Permettre à chacun d'être acteur du développement durable
- Promouvoir des modes de production et de consommation responsables
- Lutter et s'adapter au réchauffement climatique
- Créer les conditions d'un mieux vivre-ensemble
- Concilier développement urbain et nature en ville

Ce document précise les orientations stratégiques données dans le Défi 3 : Lutter et s'adapter au réchauffement climatique. Il est étayé par les éléments du diagnostic et suggère d'ores et déjà quelques pistes pour passer à l'action.

## Défi 3 : La CDAPP lutte et s'adapte au réchauffement climatique

Selon le GIEC (Groupement Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), la poursuite des émissions de gaz à effets de serre au rythme actuel devrait accentuer le réchauffement et modifier profondément le système climatique au 21ème siècle.

L'élaboration d'un **Plan Climat Énergie Territoire** dont l'objectif est de diminuer considérablement les émissions de gaz à effets de serre (objectif du Grenelle de l'Environnement : -20%) est fortement incité pour les collectivités territoriales de plus de 50000 habitants. L'Agenda 21 est l'occasion de le formaliser en construisant un cadre d'intervention partagé d'**urbanisme et d'aménagement durable** du territoire.

Localement, la Communauté d'agglomération et la Ville de Pau ont déjà marqué leur volonté d'agir dans les domaines de la **maîtrise de l'énergie** et de la **promotion des énergies nouvelles et renouvelables**.

Enfin, la réorganisation du réseau de transports en commun, initiée en 2009 et issu du Plan de Déplacements Urbains, annonce des **pratiques de mobilité** plus durables pour les personnes, en favorisant la complémentarité des différents modes de déplacements.

### Principaux constats du diagnostic

#### Points +

Des expériences de construction durable sur lesquelles il est possible de capitaliser  
Des actions de maîtrise de l'énergie qui dépassent les objectifs initiaux (Plaisir d'habiter; thermographie)  
Des outils de maîtrise foncière qui devraient se mettre en place prochainement  
Une politique déplacements alignée sur les objectifs de développement durable

#### Points -

De fortes pressions foncières favorisant l'étalement urbain  
Un patrimoine communal peu performant  
Des situations de précarité énergétique qui semblent se développer  
Un usage généralisé des voitures

### Objectifs stratégiques Plan Climat Énergie Territoire

**Objectif 3.1** : L'agglomération, la Ville de Pau et leurs partenaires intègrent le Facteur 4 et les engagements du Grenelle en matière de réduction des gaz à effets de serre, d'économies d'énergie, de développement des Énergies Nouvelles et Renouvelables.

**Objectif 3.2** : Les collectivités combattent la précarité énergétique grâce à la mise en place de dispositifs et équipements d'économie d'énergie et de ressources (eau) accessibles à tous.

**Objectif 3.3** : La CDAPP et la Ville de Pau systématisent l'éco-conditionnalité des aides, les clauses sociales, et les démarches qualité dans la réalisation d'aménagements, qu'il s'agisse de zones d'activités, de logements ou d'infrastructures (construction, entretien, rénovation)

**Objectif 3.4** : Les documents d'urbanisme prennent en compte les orientations intercommunales en matière de trame verte et bleue, maintien de surface agricole, schéma de développement commercial, etc...

**Objectif 3.5** : La gestion concertée et économe du foncier permet la maîtrise de l'étalement urbain, la diminution du taux de vacance des logements, la densification et l'émergence de centres de vie dans les quartiers isolés.

**Objectif 3.6** : Les modes alternatifs à la voiture sont développés et largement utilisés par les agents et les habitants du territoire communautaire.

### Projet emblématique de l'Agenda 21 communautaire

#### La Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale

Initié en 2008, le projet de Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale (MIDR) est la première grande étape de requalification du quartier des Halles et du Foirail, en plein centre-ville de Pau. Conçu par l'architecte, Daniel RUBIN (Atelier Canal / Paris), cet équipement s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale visant une très bonne performance énergétique (forte inertie thermique du bâtiment), un confort visuel (entrées de lumières naturelles importantes) et acoustique.

La MIDR est le premier équipement public de la Région à recourir à la géothermie sur champ de sondes de moyenne profondeur (100m). La puissance produite sera de 320 kW et permettra de couvrir la totalité des besoins de climatisation et plus de 70% des besoins de chauffage.

Le chantier actuellement en cours répond à une charte de chantier vert ayant pour objectifs principaux la limitation du bruit et la valorisation des déchets. De plus, au minimum 5% du temps de travail des entreprises est réservé à des personnes en insertion professionnelle (soit 10740 heures).

Avec une ouverture prévue en janvier 2012, la MIDR sera le 9ème établissement du réseau des médiathèques de la communauté d'agglomération. Tête de ce réseau, elle offrira un accès à la culture à travers tous les médias : le son, l'image et l'écrit. 184 000 documents seront mis à disposition des citoyens. Cet équipement a pour ambition de démocratiser la culture, de mettre en valeur et diffuser les collections scientifiques et culturelles et de jouer un rôle éducatif auprès des usagers.



### Projet emblématique de l'Agenda 21 paais

#### Le projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau

Situé au Nord de Pau, le quartier du Hameau fait l'objet d'une vaste opération de rénovation urbaine. Selon les termes d'une convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), cette opération répond à quatre objectifs principaux, tous inscrits dans une optique de développement durable :

- Développer une mixité de l'habitat sur le quartier du Hameau. Des démolitions (200 logements) ont permis de rompre avec la forme urbaine du quartier. 237 logements ont été réhabilités et 417 construits (dont 109 dans le quartier du Hameau). Les logements sont en locatif social ou privé et en accession sociale.
- Favoriser la promotion sociale. Le quartier accueillera notamment la Maison de la montagne, bâtie selon une démarche de Haute Qualité Environnementale. La réalisation d'un réseau de chaleur bois est prévue. Enfin, un pôle éducatif et social est en cours de structuration.
- Structurer le quartier du Hameau à l'image de Pau, Ville jardin. L'aménagement d'un parc urbain au cœur du quartier illustre pleinement cet objectif. Ce projet s'inscrit également dans une démarche participative : travail avec des groupes d'habitants sur la définition d'une partie du projet ; embauche d'un habitant en insertion dans l'équipe de maîtrise d'œuvre...
- Conforter ces richesses qui feront du Hameau un quartier attractif à l'échelle de l'agglomération. Un marché dominical doit être mis en place dès 2010. Quatre types de jardins devraient également être aménagés : partagé, familiaux, d'insertion et de production. Ces derniers constitueront une véritable opportunité sociale et économique.

Entamée en 2006, cette opération devrait se poursuivre jusqu'en 2013.



## Énergie : priorité à la maîtrise des consommations

**Objectif 3.1** : L'agglomération, la Ville de Pau et leurs partenaires intègrent le Facteur 4 et les engagements du Grenelle en matière de réduction des gaz à effets de serre, d'économies d'énergie, de développement des Énergies Nouvelles et Renouvelables.

**Objectif 3.2** : Les collectivités combattent la précarité énergétique grâce à des dispositifs et équipements d'économie d'énergie et de ressources (eau) accessibles à tous.

### **Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments**

Sur le territoire de l'agglomération, les logements privés sont majoritairement construits entre 1949 et 1974, soit avant les premières réglementations thermiques, ce qui laisse à penser que les besoins en travaux d'amélioration énergétiques sont importants.

Le CCAS de la Ville de Pau indique que les personnes en difficultés, et notamment certaines personnes âgées, ont de plus en plus de mal à couvrir leurs dépenses liées à l'énergie.

La Communauté d'agglomération gère un parc bâti en constante évolution (environ 40 bâtiments pour plus de 50 000 m<sup>2</sup> SHON). Ce parc est relativement récent sans pour autant être performant (consommation moyenne : 275 kWh/m<sup>2</sup>/an).

La Ville de Pau gère plus de 400 bâtiments (386 000 m<sup>2</sup> environ) aux performances très hétérogènes.

Dans les autres communes de l'agglomération, la consommation moyenne totale est de 209 kWh/m<sup>2</sup> (hors Pau).

Dans le cadre d'un programme ATENEE, un pré-diagnostic énergétique a été réalisé sur 19 bâtiments publics. Afin d'aboutir à un schéma

directeur de rénovation des bâtiments, chaque collectivité réalise en 2010 un audit de son patrimoine (un conseil d'orientation énergétique est réalisé sur 120 bâtiments environ et un diagnostic énergétique sur 55 autres). Enfin, les 14 communes de l'agglomération ont mis leurs efforts en commun pour recruter un économiste de flux dont la mission principale est de mettre en place une compatibilité énergétique sur le périmètre des 14 communes membres.

Entre 2004 et 2009, la Communauté d'agglomération a été maître d'ouvrage d'une Opération d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB). Une deuxième opération vient de démarrer sous forme d'un Programme d'Intérêt Général énergie. (Cf. Encadré)

## L'opération Plaisir d'habiter

Entre 2004 et 2009, une première Opération d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB), sous le nom de Plaisir d'habiter, est portée par la CDAPP. Elle vise les propriétaires de logements et de bâtiments tertiaires publics et privés. Aujourd'hui, après la réalisation de diagnostics thermiques, environ 1600 logements privés ont été améliorés pour un montant supérieur à 2 millions d'euros de subventions (60% ANAH, 40% CDAPP) et 9,7 millions de travaux.

	Habitat privé	Résidentiel public	Bâtiments tertiaires
Économies d'énergies	4 514 981 kWh/an	742 056 kWh/an	198 592 kWh/an
Économies de CO2	1456 tonnes/an	152 tonnes/an	51 tonnes/an
Économie financière	267 840 € TTC/an	31 177 € TTC/an	8 627 € TTC/an

L'opération Plaisir d'habiter est reconduite sous la forme d'un Programme d'Intérêt Général énergie. Elle consiste en une aide aux travaux d'économie d'énergies et complète l'éco-prime attribuée par l'ANAH. Le centre RE-SOURCES servira de guichet unique pour l'animation de ce dispositif et la sensibilisation au développement durable.

## Éclairage public : une baisse constante des consommations depuis 2004 pour la Ville de Pau

L'éclairage public relève d'une compétence communale. Des réflexions sont en cours pour améliorer la maintenance du réseau d'éclairage public à l'échelle de l'agglomération.

La Ville de Pau mène actuellement une réflexion sur la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Dans ce cadre, deux diagnostics sont réalisés : un portant sur l'état général du réseau, l'autre sur l'éclairage.

L'ensemble des projets de travaux intègre la notion d'efficacité énergétique, ce qui a permis d'abaisser la consommation d'électricité (de 780000 € en 2004 à 771000 € en 2009) tout en augmentant le nombre de foyers lumineux et l'efficacité lumineuse (ratio lumen/watt). A noter que tout le matériel renouvelé est éligible aux Certificats d'Économies d'Énergie.

## Des économies à poursuivre dans le fonctionnement de la collectivité

De 1992 à 2009, le volume du parc informatique est passé de 10 postes à 1300. Il s'agit d'un poste important de consommation d'énergie, que ce soit directement (écran, centrale...) ou indirectement (climatisation des salles blanches).

La politique d'achat de la collectivité s'oriente vers des appareils mieux dimensionnés (notion de client léger) et moins consommateurs. Les économies d'énergies liées à cette évolution n'ont pas été quantifiées.

Enfin, il convient de soutenir et de développer les comportements écoresponsables des agents.



### **Des démarches de sensibilisation**

En 2009, la Communauté d'Agglomération a réalisé une thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire. Cet état des lieux succinct doit permettre de sensibiliser les habitants aux déperditions d'énergie de leurs habitations et aux solutions pour les réduire. A ce jour, environ 2400 personnes ont consulté les résultats de la thermographie.

Ouvert en mars 2010, le centre RE-SOURCES sert de guichet unique pour la réalisation d'actions de sensibilisation et d'information à la maîtrise de l'énergie.

Enfin, l'espace info énergie dépendant du Pact Béarn est implanté à Pau et participe largement à la sensibilisation du grand public en terme de maîtrise de l'énergie.

### **Énergies nouvelles et renouvelables**

La filière bois énergie est encore très peu développée. Effectivement, il n'existe pas de production locale structurée de granulés ou de plaquettes. Seul le bois buche est produit localement. Trois projets de réseaux de chaleur bois sont recensés : les serres municipales de Pau, le quartier du hameau de Pau (programme ANRU) et le centre bourg de Gelos. Les mises en service devraient avoir lieu en 2012. Environ 3000 tonnes de bois seront utilisées, pour une production d'environ 6 % de l'énergie totale consommée par les bâtiments communaux.

L'année 2009 marque le lancement d'une politique communale et communautaire en faveur du solaire photovoltaïque. La CDAPP s'est positionnée en tant que conseil auprès des communes dans les démarches techniques, juridiques et économiques. Plusieurs projets sont réalisés ou en cours :

- la commune d'Artigueloutan a mis à disposition le toit de sa cantine scolaire à la SEM Pau Pyrénées, pour la pose de 90 m<sup>2</sup>

de panneaux ;

- la SEM Pau Pyrénées a réalisé une installation de 300 m<sup>2</sup> sur l'extension du bâtiment C de Pau Cité Multimédia ;
- La piscine de Billère est équipée de panneaux photovoltaïques ;
- Lons a installé 160m<sup>2</sup> de panneaux sur son centre social ;
- La Ville de Pau a mis à disposition le parking du Zénith à un investisseur pour l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 300 kW.
- Suite à un audit réalisé par la CDAPP, les communes ont décidé de mettre à disposition certains toits à des tiers investisseurs pour installer des centrales photovoltaïques.

Les piscines sont les principaux équipements publics à recourir au solaire thermique. C'est le cas de celles de Billère et de Lescar. Un projet va être réalisé sur la piscine Péguilhan courant 2010. De plus, la Maison de retraite du CCAS de Pau a recours à cette technologie pour la production d'eau chaude sanitaire. La cuisine centrale, les dépôts, les locaux de sports sont des équipements adaptés à de tels projet.

Même si aucune étude du potentiel géothermique n'a été réalisée, il semble que la partie Est de l'agglomération soit propice au développement de cette technologie. De premières investigations sont réalisées, notamment par le pôle de compétitivité AVENIA duquel la Communauté d'Agglomération est partenaire. L'Université mène une étude de faisabilité pour la création d'un doublet géothermique sur le campus de Pau. Enfin, la médiathèque intercommunale actuellement en cours de construction intègre la mise en place de sondes géothermiques d'une profondeur de 100m.

## **Gaz à effets de serre**

La Communauté d'agglomération a réalisé un « bilan carbone entreprise » sur les services de la Direction Opérationnelle des Déchets, de la cuisine communautaire et deux immeubles de bureaux (Hôtel de France et Claridge). Les résultats ont mis en exergue le fait que les déplacements sont le premier poste émetteur de GES pour les applications métiers étudiées. Cependant, la version « Services et patrimoines » n'a pas été testée.

En 2009, les bilans carbone de la Coupe du Monde de Canoë Kayak et du Grand Prix de Pau (en cours de finalisation) ont été réalisés. Le premier n'est pas exploitable car il a été réalisé sur un périmètre trop restreint vis-à-vis de l'impact de l'évènement.

L'incidence des actions de maîtrise de l'énergie est aujourd'hui peu souvent traduite en terme de tonnes de CO2 économisées. Seule l'optimisation de la collecte des déchets ménagers en cours de réalisation intègre le paramètre des émissions de gaz à effets de serre parmi les indicateurs d'études.

## **Énergie et émissions de Gaz à Effets de Serre : les pistes pour l'action**

Se donner un cadre d'intervention traduisant localement les objectifs du Grenelle de l'environnement

Améliorer la connaissance liée à l'évolution des consommations d'énergies, au potentiel des ENR et aux émissions de gaz à effets de serre

Sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage à la maîtrise de l'énergie et aux énergies nouvelles et renouvelables

Lutter contre la précarité énergétique

Développer les comportements responsables, notamment ceux des agents

Se doter d'outils de sensibilisation en matière de consommation d'énergie

Structurer les filières d'Energies Nouvelles et Renouvelables

## Aménagement et construction durable

**Objectif 3.3 :** L'agglomération et la Ville de Pau systématisent l'éco-conditionnalité des aides, les clauses sociales, la gestion des ressources et les démarches qualité dans la réalisation d'aménagements, qu'il s'agisse de zones d'activités, de logements ou d'infrastructures (construction, entretien, rénovation).

### ***Des opérations d'aménagement maîtrisées essentiellement par le privé***

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, plus de 80% des opérations d'aménagement sont réalisées par le privé, sous forme de « Pavillon dans lotissement ». Ce mode d'urbanisation est fortement consommateur d'espaces (notamment agricoles) et peu propice à la structuration de l'espace public. De plus, il rend difficile l'installation sur le territoire des ménages jeunes et modestes.

### ***De premiers pas vers l'exemplarité pour les opérations sur maîtrise d'ouvrage public***

Les opérations sur maîtrise d'ouvrage public font l'objet d'études urbaines, qui intègrent de plus en plus des Approches Environnementales de l'Urbanisme. Les aménagements du centre-bourg de Ousse, de Mazères, de la zone économique et du quartier du Brougnat à Gan intégreront ainsi les finalités du développement durable. Ces premières expériences auront pour objectif de bâtir collectivement un référentiel d'aménagement durable avec des ambitions partagées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En matière de renouvellement urbain, plusieurs projets sont lancés, essentiellement en cœur d'agglomération :

- Le projet Portes des gaves, qui se présente comme le projet emblématique de la politique de développement durable de l'agglomération ;
- Le projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau, mené en collaboration avec l'ANRU ;
- Le projet de revitalisation du centre ville de Pau, comprenant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU)

Ces deux derniers projets intègrent des clauses d'insertions sociales à la fois dans les marchés de travaux mais aussi pour la réalisation de prestations intellectuelles.

D'autres projets intègrent les objectifs du développement durable : Pissard-Santarelli, quartier Saint Luc, quartier des Halles de Pau, quartier de l'université, ZAC du centre-ville de Billère.

Enfin, la communauté d'agglomération et la ville de Pau viennent de se doter d'une charte d'aménagement des espaces publics.

### ***Une éducation à l'environnement urbain à diffuser***

Des initiatives ponctuelles, principalement à destination des élus, ont été menées par la CDA pour favoriser l'acceptation de nouvelles formes et d'une plus grande intensité urbaine : l'appel à idées habitat neuf économe, le cahier de prescriptions architecturales et paysagères, des réunions du réseau PLU sur les thèmes de l'aménagement durable et de la prise en compte de la biodiversité dans les opérations d'aménagement.

En ce qui concerne les habitants, la concertation est le plus souvent limitée à de l'information sous forme de réunions publiques. Le projet du Hameau, via les ateliers participatifs, est dans ce domaine une opération exemplaire. La CDA et la Ville de Pau ont cependant affirmé une nouvelle volonté d'intégrer la concertation comme pilier de tous les

projets urbains de la collectivité, via notamment les conseils de quartier et les Ateliers de la Cité (cf. Défi 1).

### **Construction durable : des projets au coup par coup**

Les premières expériences repérées sur le territoire en matière de construction durable, tant sur le patrimoine privé que sur le patrimoine public, concentrent les efforts sur l'énergie et traitent peu des questions de matériaux, de qualité de l'air intérieur, d'intégration paysagère ou encore de participation citoyenne.

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans différents programmes -certifiés ou non- de Haute Qualité Environnementale : médiathèque intercommunale, Pôle Intercommunal de Lecture Publique et d'Archives (PILPA), stade d'eaux vives. Elle a élaboré une charte de chantier vert, qui s'applique désormais à l'ensemble des projets à venir.

La Ville de Pau a engagé de premières réflexions sur la construction durable lors de l'aménagement de la place Clémenceau et de son parking souterrain. La Maison de la Montagne sera certifiée HQE. Quelques expériences de rénovation durable sont également repérées : ventilation double flux avec détecteur de présence ; travail sur l'éclairage dans les écoles ; isolation en plume de canard (école du Buisson) ; utilisation de peinture sans solvant ; pose de chaudières à condensation (entre 20 et 30% d'économies d'énergie)...

Enfin, certaines structures publiques ou para-publiques proches de la collectivité ont aussi réalisé des expériences dans ce domaine : la SEM Pau Pyrénées a réalisé un bâtiment à Très Haute Performance Énergétique et investit le domaine de la production d'énergies renouvelables ; certains bailleurs sociaux, comme l'office HLM 64, réfléchissent aux possibilités d'optimisation de la production d'énergies.

Les expériences de construction durable apparaissent ainsi éparses et peu valorisées envers le grand public. Les objectifs restent à préciser dans ce domaine.

### **Aménagement et construction durable : les pistes pour l'action**

Munir la collectivité d'un cadre d'action partagé à l'échelle de l'agglomération définissant les ambitions, les objectifs et les moyens pour favoriser l'aménagement et la construction durable du territoire par cible

Favoriser la densification de l'habitat et le renouvellement urbain

Impulser une politique volontariste sur le phénomène de vacance des logements

Être exemplaire en matière d'aménagement et de construction publique

Valoriser et faire connaître chaque expérience

Apprendre à raisonner en coût global dans les projets de construction

Améliorer l'information et la formation des acteurs

## Urbanisme durable : se donner une vision intercommunale

→ **Objectif 3.4** : Les PLU prennent en compte les orientations intercommunales en matière de trame verte et bleue, maintien de surface agricole, schéma de développement commercial, etc...

→ **Objectif 3.5** : La gestion concertée et économe du foncier permet la maîtrise de l'étalement urbain, la diminution du taux de vacance des logements, la densification et l'émergence de centres de vie dans les quartiers isolés

### **Un étalement urbain galopant**

Entre 2000 et 2004, sur le territoire de l'agglomération, 131 ha ont été consommés pour de l'habitat individuel diffus et 58 ha pour des opérations à destination d'habitat. Le modèle de maison individuelle est en constante progression, passant de 33 à 36% entre 1999 et 2006.

La consommation de foncier pour le développement des activités commerciales est moindre mais demeure importante.

Certains sites sont plus particulièrement fragilisés par le développement urbain, notamment le secteur Est de l'agglomération.

### **Une forte vacance en cœur d'agglomération**

Les communes plus éloignées du cœur d'agglomération (Lescar, Idron, Lée, Artigueloutan) font l'objet d'une forte croissance tandis que celles limitrophes de Pau ont tendance à perdre des habitants.

De plus, la vacance, en diminution entre 1999 et 2006, reste importante et supérieure à la moyenne départementale (5,2%). La vacance à Pau

est la plus importante avec un taux de 8% (environ 4000 logements).

### **De premières collaborations entre les communes et la CDAPP...**

En 2009, l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, sauf Idron, possèdent un Plan Local d'Urbanisme ou un Plan d'Occupation des Sols. Dans une optique de développement durable, la CDAPP a pour objectif de favoriser la cohérence de chaque document à l'échelle intercommunale par l'intermédiaire :

- Du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) avec lesquels les PLU doivent être compatibles. Le PLH a permis une politique foncière active (13 biens achetés sur 8,4ha, soit un potentiel de 366 logements), la réalisation d'études d'aménagement et la sensibilisation à l'habitat neuf économe (appel à idées + entretiens de l'habitat).
- la création d'un service d'assistance aux communes pour (1) l'instruction des actes liés au droit des sols et (2) la réalisation et le suivi de leurs documents d'urbanisme. Ce service pilote des études thématiques permettant d'identifier les enjeux communautaires à prendre en compte dans les documents communaux (biodiversité, agriculture, architecture et paysage)

### **... qui demeurent à renforcer**

Si les collaborations entre les communes et la communauté d'agglomération ont permis quelques avancées en matière de développement durable (droit au logement et mixité sociale ; protection des paysages, des espaces naturels et agricoles), des limites persistent :

- bien que identifiée comme objectif prioritaire dans les PADD, la lutte contre l'étalement urbain reste peu opérationnelle

- les notions de projet urbain et de qualité urbaine restent insuffisantes et certaines thématiques sont encore trop peu investies : déplacement, gestion des eaux pluviales
- la concertation est limitée à des réunions d'information.

### Des études urbaines dans les secteurs à enjeux

La programmation d'études urbaines sur des secteurs à enjeux devrait permettre de mieux encadrer l'urbanisation de la Communauté d'agglomération :

- le secteur Est, partie la moins urbanisée de l'Agglomération où les enjeux de préservation des milieux naturels et de développement économique et commercial se confrontent,
- la zone des coteaux, dont le paysage fait l'objet d'un classement au titre de la loi du 9 mai 1930 (paysage des Horizons palois),
- le secteur Ouest avec la construction de l'autoroute A65 et l'éventuelle création de la LGV, dans un territoire à fort potentiel agricole.

Ces études seront en partie assurées par l'Agence d'urbanisme Atlantique Pyrénées, à laquelle la CDA a récemment adhéré, et qui constitue un outil pour promouvoir de nouvelles formes d'urbanisme.

### **De nouveaux outils pour un urbanisme durable**

Afin de mieux encadrer la production privée et de lutter contre l'habitat diffus, la création d'un Établissement Public Foncier Local à l'échelle du Grand Pau doit permettre la mise en place d'une politique de maîtrise foncière.

La réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale par le syndicat mixte du Grand Pau avec l'appui de l'agence d'urbanisme devrait également contribuer à définir un modèle d'urbanisation partagé et répondant aux finalités du développement durable.

### **Urbanisme : les pistes pour l'action**

Construire une vision intercommunale de l'urbanisme et apporter les éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet global

Se doter d'outils de maîtrise foncière

Passer de l'information à la concertation

Recréer des lieux de vie dans les zones particulièrement mitées

## Eco-mobilités : développer les mobilités alternatives à la voiture

→ **Objectif stratégique 3.6** : Les modes alternatifs à la voiture sont développés et largement utilisés par les agents et les habitants du territoire communautaire.

### **La CDAPP, autorité organisatrice des transports**

Approuvé le 6 février 2004 par la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, Autorité Organisatrice des Transports Urbains sur son territoire, le Plan de Déplacements Urbains est l'élément déclencheur de la structuration d'une politique de déplacements durable.

Le réseau actuel (services urbains, scolaires, à la demande et spécialisés) totalise annuellement 3,52 millions de kilomètres, avec une fréquentation estimée à 8,54 millions de voyages. La CDA est propriétaire de l'ensemble des biens utilisés pour l'exploitation du service, notamment le dépôt et la flotte de 86 véhicules.

Au 1er Janvier 2010, une nouvelle délégation de service public a été attribuée à la Société de Transports de l'Agglomération Paloise (STAP). Cette SEM détient le label vert qui atteste de sa performance environnementale, notamment en termes de tri des déchets et de gestion de l'eau.

Dans le but de desservir certaines zones d'activités hors du territoire communautaire (notamment au Luy de Béarn et à l'aéroport d'Uzun), le périmètre de transports urbains a été étendu. Un Syndicat Mixte des Transports a été créé au premier semestre 2010.

### **Vers un réseau de transports inter-modal (Cf. encadré)**

Suite au renouvellement de la DSP Transports urbains, la mise en opération du nouveau réseau de transports est prévue au 1/07/2010. L'objectif est de passer d'un réseau organisé pour les captifs à un

réseau inter-modal à destination de tous les habitants de l'agglomération. Le projet comprend :

- la préfiguration d'une offre bus en site propre et de rabattement vers des parcs relais, accompagnée de fréquences suffisantes ;
- la limitation de l'usage de la voiture dans le centre ville de l'agglomération ;
- l'offre à des accès plus directs aux principaux secteurs d'activités, d'études, de commerce...notamment depuis les secteurs éloignés ;
- la mise en adéquation de l'offre aux besoins de la demande selon les périodes de la journée et les secteurs desservis, notamment par une grille horaire unique toute l'année ;
- la réévaluation de la politique d'arrêt et l'optimisation des itinéraires pour accroître la vitesse commerciale ;
- la densification du réseau par une offre de service accrue.

## Nouvelle délégation de services publics pour l'exploitation du réseau de transports urbains

La STAP (Société des Transports de l'agglomération paloise) vient d'être retenue comme délégataire de services publics pour l'exploitation du réseau de transports urbains. A partir du 1er juillet 2010, elle mettra en service un nouveau réseau de transport inter-modal comprenant à terme :

- Des parcs relais en entrée d'agglomération
- Une ligne de Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Deux pôles inter-modaux à Gan et Pau
- Un système de billettique sans contact, compatible avec d'autres réseaux de transports
- Une offre de vélo en libre service
- Un système d'auto-partage
- L'animation de plans de déplacements entreprises et administration

Pour finir, le délégataire devra mettre en place et animer un outil de suivi et d'aide à la décision sous forme de modèle multi-modal des déplacements.

### ***Ecomobilité : des initiatives à consolider***

L'écomobilité fait l'objet d'une politique négociée avec les associations locales de sensibilisation à l'environnement qui sont particulièrement actives à ce sujet sur le territoire. Le CDIE Béarn, par exemple, a mis en place six Plans de Déplacements Scolaires (PDS) (Opération Car à Pattes) en partenariat avec la Ville de Pau et sous l'impulsion de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En 2010, ces plans se développent à l'échelle de la CDAPP.

L'Enquête Ménage Déplacement, réalisée en 2005 auprès des habitants de l'agglomération, indique que le vélo représente une part de 3,3% des modes de transports utilisés. A ce jour, 101Km de voies sont aménagées pour le vélo (soit 3% du réseau de voirie), dont 54 Km pour le seul territoire de la Ville de Pau. 283 stationnements vélos sont également recensés.

Par délibération du 8 mai 2009, la Communauté d'agglomération a adopté un schéma directeur vélo. Il vise, à l'horizon 2020, le triplement des voies traitées par un aménagement cyclable (pistes ou bandes) soit un total de 320 Km de voirie (10% des voies de l'agglomération).

Le développement du vélo comme mode de transport doux relève d'une forte volonté politique. Un comité vélo réunit d'ailleurs deux élus par commune afin de suivre l'avancée des travaux sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs initiatives de promotion de l'éco-mobilité sont recensées sur le territoire. Le Conseil Général, par exemple, a développé une plateforme de covoiturage qui compte aujourd'hui 1347 inscrits et propose 571 trajets. Plusieurs projets de plans de déplacements entreprises ont été initiés par l'UPPA, Total, l'hôpital, la Cité Administrative.

La nouvelle DSP prévoit d'augmenter l'offre alternative à l'automobile (Cf. encadré)

### ***Déplacement des agents : tendre vers l'exemplarité***

En interne, les services de la ville et de la CDA ne disposent d'aucun dispositif d'optimisation des déplacements professionnels ou domicile/travail. Seul le remboursement de la moitié des dépenses liées à l'utilisation des transports en commun, plafonné à 15€ par mois, est offert aux agents. Une première analyse (2009) montre que sur 2800 agents travaillant pour les deux collectivités, 1652 habitent l'agglomération paloise, dont 1128 sur Pau.



Pour les déplacements professionnels, aucune offre n'est offerte aux agents pour leur permettre d'utiliser les transports collectifs. Pourtant une ligne de bus relie le Centre Technique Municipal au centre-ville et pourrait très facilement être utilisée. Enfin, cinq vélos électriques sont mis à disposition et une flotte de 10 vélos devrait prochainement être acquise.

La ville de Pau et la CDA disposent d'un parc très hétéroclite de 587 véhicules : véhicules légers, véhicules utilitaires (222), poids lourds, bennes à ordures ménagères, engins de nettoyage, de chantier, matériel agricole.

Grâce à quelques acquisitions de véhicules électriques, la Communauté d'Agglomération respecte les prescriptions de la loi sur l'air qui fixe à 20% la part des véhicules propres dans son parc total. Cet objectif quantitatif est également atteint par la Ville de Pau, notamment grâce à l'acquisition de véhicules fonctionnant au GPL.

### Déplacements inter-urbains : les pistes pour l'action

Accompagner le report modal pour les transports urbains et inter-urbains

Permettre l'appropriation par les habitants des outils mis en place par la collectivité

Rendre la collectivité exemplaire en ce qui concerne les modes de déplacements professionnels et domicile / travail

## Défi 3 : Lutter et s'adapter au réchauffement climatique

### TABLE DES ABREVIATIONS

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	OPATB : Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments
ADEME : Agence Départementale pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie	PADD : Programme d'Aménagement et de Développement Durable
ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat	PCET : Plan Climat Energie Territoire
ANRU : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain	PDS : Plan de Déplacements Scolaires
AUDAP : Agence d'Urbanisme Adour Pyrénées	PDU : Plan de Déplacements Urbain
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales	PILPA : Pôle Intercommunal de Lecture Publique et d'Archives
CDIE : Centre Départemental d'Initiatives pour l'Environnement	PLH : Plan Local de l'Habitat
CEE : Certificats d'Economies d'Energie	PLU : Plan Local de l'Urbanisme
CO2 : Dioxyde de carbone	POS : Plan d'Occupation des Sols
DSP : Délégation de Service Public	SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
ENR : Énergies Nouvelles et Renouvelables	SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière
GES : Gaz à Effets de Serre	SEM : Société d'Economie Mixte
HLM : Habitat à Loyer Modéré	SHON : Surface Hors Œuvre Net
HQE : Haute Qualité Environnementale	STAP : Société de Transports de l'Agglomération Paloise
LGV : Ligne à Grande Vitesse	TCSP : Transports en Commun en Site Propre
MIDR : Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale	THPE : Très Haute Performance Énergétique
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	UPPA : Université de Pau et des Pays de l'Adour
	ZAC : Zone d'Aménagement Concertée